



Bureau Fédéral

Vendredi 24 avril 2020

Procès-Verbal

LIEU : Bureau fédéral en vidéoconférence

Membres présents : Bernard LAPORTE, Christian DULLIN, Serge SIMON, Alexandre MARTINEZ, Marie-Agnès MASDIEU, Marie-Pierre PAGES, Henri MONDINO, Sébastien RIERE, Alain DOUCET, Brigitte JUGLA, Laetitia PACHOUD, Didier RETIERE, Franck MACIELLO, Roland LABARTHE, Maurice BUZY-PUCHEU, Céline BOURILLOT, Patrick BUISSON, Jean-Michel ARAZO, Jean-Pierre GUINOISEAU

Assistent à la réunion : Sébastien CONCHY, Laurent GABBANINI, Julien COLLETTE, Florent LAJAT, Laurent LATOUR, Valentin MICLOT, Amaury DE LISLE

A. Communication du Président

• **Actualités internationales et gouvernementales**

Le président effectue un point d'information sur les actualités internationales concernant la fédération. Pour l'heure beaucoup d'incertitudes perdurent pour le calendrier international. World Rugby a proposé aux fédérations une proposition d'avance de trésorerie pour leur permettre de sortir de la crise sanitaire.

Le Bureau Fédéral débat sur l'acceptation de cette avance. Des précisions sont apportées par le Trésorier Général et le Directeur Général.

Compte tenu des incertitudes actuelles, notamment concernant la tenue des matchs internationaux la saison prochaine, le Bureau Fédéral valide le principe d'étudier cette proposition de World Rugby.

Ensuite, un point est effectué sur les mesures gouvernementales, notamment concernant les modalités de la poursuite du chômage partiel. Julien Collette en présente les spécificités. Une lettre commune avec la LNR et l'EPCR va être prochainement transmise aux autorités publiques pour les appeler à la solidarité.

B. Secrétariat général

C. DULLIN

Approbation des Procès-Verbaux FFR :

- Bureau Fédéral du 17 avril 2020

Le PV est adopté à l'unanimité

C. Points d'actualité

- Rapport succinct de la cellule de crise FRANCE VIRUS

S. SIMON / DG

Le Vice-Président fait un retour sur la cellule de crise France Virus avec notamment 3 éléments à l'étude.

- Tout d'abord la création d'un groupe de travail sur le plan de déconfinement du CNR et des activités fédérales
- Ensuite, sur la question, notamment médicale, de la reprise d'activité
- Enfin, sur le recrutement du 162ème et dernier CTC. La fin de ce plan de recrutement et de déploiement consiste en un point de grande satisfaction et le VP félicite l'ensemble des collaborateurs ayant permis de réaliser ce grand et long travail.

- Rapport des réunions des Territoires métropolitaines et ultra-marins

S. SIMON

Concernant l'Outre-Mer, Serge Simon fait un court point de situation : le déconfinement est désormais effectif en Nouvelle-Calédonie et la reprise d'activité devrait, elle, intervenir dans peu de temps. La Fédération demeure attentive à l'évolution de la situation et les décisions prises par les autorités publiques avant de prononcer des consignes quant à cette reprise. A titre d'information également, les élections, prévues en mars, ont été reportées au 22 mai sur ce territoire.

Ensuite, il informe le Bureau Fédéral des discussions ayant eu lieu concernant la sanctuarisation de l'attribution des enveloppes par l'ANS par territoires ultra-marins par rapport à 2019.

Le VP questionne enfin le Bureau Fédéral sur une question de ressources humaines en Martinique. Il s'agit d'une situation à traiter avec le Comité de Rugby Martiniquais.

- Rapport sur la réunion des Trésoriers de Ligue

A. MARTINEZ

Le Trésorier Général effectue un retour sur la réunion avec les trésoriers de Ligue avec 3 volets :

- Présentation du volet financier
- Présentation du processus de mise en œuvre du volet financier en direction des clubs et des ligues.
- Présentation de la cellule support qui va être mise en place afin de les accompagner ainsi que les clubs sur diverses actions. (Communication, veille, obtention d'aides)

Le TG fait part d'un échange riche et opérationnel, permettant à chacun de comprendre le sens du plan de relance, son déploiement et ses dates clés. Chaque ligue va désigner un référent sur ce plan de relance, qui va travailler avec la direction financière de la fédération. Un travail d'évaluation (fiche) des impacts de la crise sur cette saison 19/20 et des perspectives 20/21 pour les clubs et les ligues sera effectué préalablement.

Le Trésorier Général effectue également un point sur la situation des Comités Départementaux. N'ayant pas de prélèvement, leur situation est différente et la plupart se retrouvent nettement moins impactés.

Le Bureau Fédéral acte le principe de traitement des Comités Départementaux ayant des difficultés individuellement, sans compensation systématique, pour les aider à faire face à la crise actuelle.

D. Délibérations

1) Règlements des compétitions de fédérales 2020/2021

JM ARAZO/M. BUZY-PUCHEU

Valentin Miclot présente au Bureaux Fédéral les propositions de règlements concernant les divisions fédérales pour la saison 2020-2021.

a. Concernant la 1ère Division Fédérale

PHASE QUALIFICATIVE

- 60 clubs, répartis en 5 poules de 12 équipes, selon les critères suivants (classés par ordre hiérarchique)
 - Optimisation géographique nationale
 - Répartition des têtes de série et des promus (si arbitrages possibles en fonction du 1er critère)
 - Ne pas reproduire les mêmes arbitrages que sur la saison 2019/2020
- Calendrier :
 - Rencontres en A/R en phase qualificative, soit 22 matchs par équipe
 - 5 rencontres au maximum en championnat de France Jean Prat
 - 6 rencontres au maximum en challenge Yves du Manoir
- A l'issue de la phase qualificative :
 - 5 équipes sont qualifiées directement en championnat de France Jean Prat
 - 6 équipes participent au tour de barrages du championnat de France Jean Prat
 - 16 équipes sont qualifiées en challenge Yves du Manoir
 - 8 équipes sont reléguées en 2ème Division Fédérale

PHASES FINALES

Les phases finales de 1ère Division Fédérale se divisent en deux phases distinctes : le championnat de France Jean Prat et le Challenge Yves du Manoir

- Championnat de France Jean Prat
 - Barrages
 - Sont qualifiées pour les barrages les équipes classées à la 2ème place de leur poule, ainsi que la meilleure équipe parmi les équipes classées 3ème.
 - Match à élimination directe, sur le terrain de l'équipe la mieux classée à l'issue de la phase qualificative selon le format détaillé ci-après (application du règlement financier des rencontres de phase qualificative: recette laissée au club recevant, défraiement du club à l'extérieur, officiels à la charge du club recevant).
 - Les vainqueurs sont qualifiés pour les ¼ de finale.
 - Phase finale
 - Sont qualifiées pour la phase finale, qui débute en ¼ de finale :
 - Les 5 équipes classées à la 1ère place de leur poule

- Les 3 équipes vainqueurs de leur match de barrage
 - Les 8 équipes sont opposées en match en A/R, selon le tableau d'opposition ci-après. Les rencontres aller se déroulent sur l'équipe la moins bien classée à l'issue de la phase qualificative.
 - Le vainqueur de la finale est sacré champion de France de 1ère Division Fédérale
 - Les modalités d'accèsion en PRO D2 seront précisées dans le cahier des charges ainsi que dans le livret de la compétition.
- Challenge Yves du Manoir
 - 16 équipes sont qualifiées pour le challenge Yves du Manoir :
 - Les 4 équipes restantes classées 3e et non qualifiées en Jean Prat
 - Les 5 équipes classées 4ème de leur poule
 - Les 5 équipes classées 5ème de leur poule
 - Les 2 meilleures parmi les équipes classées 6ème de leur poule
 - La phase finale débute en 1/8e de finale, en matchs aller/retour, selon le tableau d'opposition ci-après. Les rencontres aller se déroulent sur l'équipe la moins bien classée à l'issue de la phase qualificative.
 - Le vainqueur de la finale remporte le challenge Yves du Manoir

EQUIPES RELEGUEES EN 2EME DIVISION FEDERALE A L'ISSUE DE LA SAISON 2020/2021

- 8 équipes sont reléguées en 2ème Division Fédérale à l'issue de la saison 2020/2021
- En cas de renoncement d'une équipe ayant acquis sportivement son accèsion en 1ère Division Fédérale à l'issue de la saison 2020/2021, il ne sera pas procédé à son remplacement parmi les équipes de 2ème Division Fédérale, mais parmi les équipes reléguées de 1ère Division Fédérale, au regard du classement national 2020/2021.
- La détermination des clubs relégués se fait selon le classement national 2020/2021 : les équipes classées aux 8 dernières places du classement général sont reléguées en 2ème Division Fédérale (5 équipes classées dernières de leur poule + les 3 équipes les moins bien classées parmi les 11e de poule)

b. Concernant la 2ème Division Fédérale

PHASE QUALIFICATIVE

- 96 clubs, répartis en 8 poules de 12 équipes, selon les critères suivants (classés par ordre hiérarchique)
 - Optimisation géographique nationale
 - Ne pas reproduire les mêmes arbitrages que sur la saison 2019/2020
- Calendrier :
 - Rencontres en A/R, soit 22 matchs par équipe
- A l'issue de la phase qualificative :
 - Les 2 premières équipes de chaque poule sont directement qualifiées pour les phases finales, qui débutent en 1/16ème de finale ;

- Les équipes classées aux 3ème, 4ème, 5ème et 6ème place de leur poule disputent un tour de barrages ;
- Les équipes classées 11ème et 12ème de chaque poule sont reléguées en 3ème Division Fédérale pour la saison 2020-2021.

PHASES FINALES

- Tour de barrages
 - Les équipes classées aux 3ème, 4ème, 5ème et 6ème place de leur poule, à l'issue de la phase qualificative, disputent un tour de barrages. Ces oppositions se déroulent en match à élimination directe, sur le terrain de l'équipe la mieux classée à l'issue de la phase qualificative. Les équipes vainqueurs du tour de barrages sont qualifiées pour les 16èmes de finale du Championnat de France.
- Phase finale
 - Sont qualifiées pour les 16èmes de finale du Championnat de France :
 - Les 2 premières équipes de chaque poule, à l'issue de la phase qualificative
 - Les 16 équipes qualifiées à l'issue du tour de barrages.
 - Les 32 associations qualifiées sont opposées en matchs "Aller" et "Retour" selon le même tableau que pour la saison 2019/2020.
 - Les matchs "Aller" des 1/16èmes de finale et des 1/8èmes de finale auront lieu sur les terrains des associations les moins bien classées à l'issue de la phase qualificative, par application des articles 340 et 343 des Règlements Généraux de la F.F.R.
 - Les 8 associations qui accèdent à la 1ère Division Fédérale sont les associations vainqueurs des 1/8èmes de finale.
 - Les ¼ de finale, ½ finales et Finale se dérouleront en match éliminatoire sur terrain neutre.
 - Le vainqueur de la finale sera sacré Champion de France de 2ème Division Fédérale.

c. Concernant la 3ème Division Fédérale

PHASE QUALIFICATIVE

- 180 clubs, répartis en 15 poules de 12 équipes, selon les critères suivants (classés par ordre hiérarchique)
 - Optimisation géographique nationale
 - Ne pas reproduire les mêmes arbitrages que sur la saison 2019/2020
- Calendrier :
 - Rencontres en A/R, soit 22 matchs par équipe
 - 9 rencontres au maximum en phase finale
- A l'issue de la phase qualificative :
 - 45 équipes sont directement qualifiées pour le tour principal du championnat de France, qui début en 1/32e de finale
 - 38 équipes participent à un tour de barrage, pour 19 qualifiés en 1/32e de finale
 - 15 équipes sont reléguées en division Honneur à l'issue de la saison 2020/2021.

PHASE FINALE:

- 45 équipes sont qualifiées directement pour les 1/32e de finale (1ers, 2e et 3e de chaque poule)
 - 38 équipes participent à un tour de barrage.
- Barrages
- Sont qualifiées pour les barrages les équipes classées aux 4èmes et 5èmes places de leur poule, ainsi que les 8 meilleures équipes parmi les équipes classées à la 6e place de leur poule, soit 38 équipes.
 - Les rencontres de barrage se jouent en éliminatoire direct, sur le terrain du club le mieux classé à l'issue de la phase qualificative (simulation de tableau des oppositions proposé ci-après), avec application du règlement financier des rencontres en phase qualificative (recette au club recevant, frais des officiels à la charge du club recevant en dehors des représentants fédéraux, défraiement du déplacement pour les équipes qui se déplacent)
 - Les vainqueurs sont qualifiés pour les 1/32e de finale, soit 19 équipes.
- Phase finale
- Sont qualifiées pour les 1/32e de finale du Championnat de France :
 - Les 3 premières équipes de chaque poule, à l'issue de la phase qualificative
 - Les 19 équipes qualifiées à l'issue du tour de barrages.
 - La lourdeur du calendrier impose de faire des arbitrages supplémentaires:
 - La suppression d'une ou plusieurs dates de repli (problème d'équité sportive et de lisibilité des classements par la multiplication des péréquations)
 - Pas de doublons avec le XV de France uniquement pour les matchs programmés le dimanche
 - Il n'est pas préconisé de modifier le format traditionnel des phases finales (1/32e et 1/16e en A/R), afin de ne pas complexifier encore davantage le format 2020/2021.
 - Les 16 associations qui accèdent à la 2ème Division Fédérale sont les associations vainqueurs des 1/16èmes de finale en A/R.
 - Les 1/8e de finale, ¼ de finale, ½ finales et Finale se dérouleront en match éliminatoire sur terrain neutre.
 - Le vainqueur de la finale sera sacré Champion de France de 3ème Division Fédérale.

DETERMINATION DES CLUBS RELEGUES EN DIVISION HONNEUR A L'ISSUE DE LA SAISON 2020/2021

En raison de l'augmentation du nombre de clubs à 180 pour la saison 2020/2021, le nombre de poules est passé à 15. Pour la saison 2021/2022, un nouvel élargissement est prévu, pour passer sur un nombre de 16 poules de 12 équipes, soit 192 clubs. Il faut donc prévoir 12 clubs supplémentaires en dans les principes d'affectation de la 3ème Division Fédérale à l'issue de la saison 2020/2021.

Actuellement, il est prévu 28 montées d'Honneur en 3DF :

- 27 sont déterminées par les ligues, selon un tableau de répartition basé sur la répartition des anciens comités territoriaux.
- 1 place restante attribuée à l'association la mieux classée à l'issue de la phase Finale du Championnat de France Honneur et qui n'accède pas directement en 3ème Division Fédérale

Cela impliquerait donc 16 descentes de 3DF en Honneur, ce qui pose des problèmes avec le nombre de poules de 15. Seraient ainsi reléguées en Honneur les 15 équipes classées à la dernière place de leurs poules, ainsi que l'équipe la moins bien classée parmi les équipes classées 11e de poule.

Il est donc proposé de passer pour la saison 2021/2022 à 27 montées d'Honneur en 3DF (supprimer la montée supplémentaire sur le parcours en phase finale de championnat de France Honneur), et donc 15 descentes de 3DF en Honneur. Les 15 équipes classées à la dernière place de leur poule de 3DF descendent en Honneur.

Le Bureau Fédérale débat sur ces propositions et soumet aux membres de la commission spéciale des compétitions plusieurs questions. La question du calendrier et de la date de début des compétitions est étudiée.

L'ensemble de ces propositions est validé à l'unanimité par le Bureau Fédéral.

2) Evolution règlementaire : coopération d'associations

DJAC

Florent Lajat effectue une présentation concernant l'ouverture à la création d'une coopération d'associations. Il s'agit d'une réflexion sur l'opportunité de créer cette évolution règlementaire, inspirée par le projet du Stade Métropolitain. (ASVEL Rugby, RC Rillieux.)

Très simplement, il s'agirait de modifier les règlements généraux de la FFR en fusionnant les dispositifs existants « d'apport partiel d'activité(s) » et « d'association tierce support d'un groupement professionnel », afin de **créer un nouveau dispositif, appelé « coopération d'associations »**.

Ce nouveau dispositif pourrait permettre à deux associations ou plus de mutualiser leurs moyens en créant une nouvelle association. Cette troisième association, dont les associations mères seraient les uniques membres, se verrait transférer deux équipes au maximum par catégorie d'âge, qui seraient obligatoirement une équipe « UNE » et sa réserve ou ses espoirs s'agissant de la catégorie « plus de 18 ans ». En revanche, et cela n'était pas possible jusqu'alors avec l'apport partiel d'activités, les associations mères conserveraient la possibilité d'engager des équipes en leur nom propre dans les catégories d'âge concernées, qui cependant ne pourraient jamais évoluer au même niveau ou à un niveau supérieur que les équipes de la coopération. En cas de dissolution de la coopération, chaque association mère récupérerait alors la ou les équipes qu'elle avait apportée(s).

En définitive, il ne resterait plus que **trois dispositifs, selon trois niveaux de collaboration clairement identifiés**, chacun répondant à des besoins différents.

1) **Premier niveau de collaboration (existant) : le Rassemblement d'équipes.** Permet à des associations d'un même bassin géographique, de mutualiser leurs moyens en l'absence d'un nombre de joueurs suffisants dans chacun des clubs. Cette collaboration serait ouverte seulement sur certaines équipes, selon la volonté politique. Cet outil répondrait donc à un manque d'effectif.

2) **Deuxième niveau de collaboration (fusion des deux existants) : la Coopération d'associations.** Elle répond à une volonté de mutualiser des moyens pour un projet sportif ambitieux. L'association créée serait une émanation des associations mères, avec pour objectif principal le besoin de créer une structure juridique,

soit pour la gestion de l'activité sportive professionnelle, soit pour créer de l'emploi commun et des structures de formations communes à la coopération d'associations. Cet outil répondrait donc au besoin d'un projet sportif ambitieux mais ciblé.

- 3) **Troisième niveau de collaboration (existant) : la Fusion d'associations.** Mutualisation définitive et complète des moyens sportifs, humains et financiers de plusieurs associations pour n'en constituer plus qu'une seule. Cet outil répondrait donc à une situation de concurrence inutile entravant le fonctionnement des uns et des autres

Cette évolution est débattue par le Bureau Fédéral

Le Bureau Fédéral valide à l'unanimité la proposition de création d'une coopération d'associations qui devra faire l'objet d'une validation ultérieure en BF et/ou CD.

- 3) Protocole de reprise des APS

JP. GUINOISEAU

Jean-Pierre Guinoiseau présente au Bureau Fédéral un document destiné au ministère concernant les recommandations vis-à-vis la reprise des activités sportives. Une réunion de consensus tenue le 20 avril 2020 réunissant des médecins du sport, infectiologues, cardiologues et épidémiologistes a permis d'élaborer ces consignes permettant d'être les plus vigilants possibles lors de cette reprise du rugby et des symptômes qui pourraient intervenir.

Le Bureau Fédéral valide ce document et demeure attentif aux recommandations qui seront prononcées par les pouvoirs publics. JP Guinoiseau tiendra les membres du Bureau Fédéral informés des actualités concernant ce sujet.

JP Guinoiseau effectue également un point sur la cellule d'écoute qui a été mise en place, les troubles, maladies qui ont pu être diagnostiqués et précise qu'elle sera prolongée après la situation de crise COVID-19 et ouverte à d'autres situations telles que les violences.

- 4) Arrêté des comptes au 31 décembre 2019

A. MARTINEZ

Le Trésorier Général effectue une présentation sur les comptes de la Fédération au 31 décembre 2019 ainsi que l'impact prévisionnel de la crise sur l'exercice actuel.

- 5) Point sur l'application de la Charte de l'Arbitrage dans le secteur professionnel

C. DULLIN / DNA

Le DTA ainsi que le SG interrogent le Bureau Fédéral sur la question de l'application de la charte de l'arbitrage dans le secteur professionnel, en cette période de crise liée au Coronavirus.

Afin de ne pas augmenter leurs difficultés financières, Le Bureau Fédéral vote à l'unanimité la décision de ne pas poursuivre devant la commission des règlements les clubs pouvant être assujettis à une sanction.

E. Questions diverses

- Plan de déconfinement progressif du CNR

DG

Julien Collette effectue une présentation sur le plan et calendrier de déconfinement progressif du CNR.

Une première période de reprise effective et progressive d'activités au CNR est fixée du lundi 18 mai 2020, à 8h, au plus tôt, jusqu'au mardi 2 juin 2020, à 7h59.

J. Collette présente les détails de ce calendrier et les mesures de précaution qui seront mise en œuvre jusqu'à la fin du déconfinement et la maîtrise totale de la maladie annoncée par les pouvoirs publics.

- Plan de reprise pour les Clubs voulant agir en œuvres complémentaires de l'école

H. MONDINO

H. Mondino effectue une présentation sur le plan de reprise pour les clubs voulant agir en œuvre complémentaires de l'école :

Il s'agit de l'a possibilité pour des clubs dont l'école de rugby a été labellisée (Convention avec sa ville) de devenir Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH). Cela permettra de maintenir un lien entre le club et ses adhérents mais aussi de s'inscrire dans les dispositions prévues de reprise des activités scolaires prises par le gouvernement (divisions en groupes).

Certains enfants n'auraient pas forcément la possibilité d'accéder à l'école ni à l'ALSH de la ville, le club pourrait alors devenir une véritable solution pour ces enfants.

Il est aujourd'hui important d'offrir cette possibilité d'accueillir des enfants et d'entretenir un lien.

Cette possibilité sera soumise à la Ministre des sports dans un premier temps.

Cette proposition est saluée par le Bureau Fédéral.

Le DTN précise également que dans le cadre de la reprise des activités scolaire, un document « clé en main » sera communiqué, permettant aux enseignants non-initiés à proposer des activités de Rugby à toucher dans les écoles.

Il ajoute qu'un memento sera remis en début de saison aux présidents de clubs pour leur permettre de collaborer avec le milieu scolaire.

- Fonds de dotation

H. MONDINO

H. Mondino effectue une présentation sur la mise en place de fonds de dotation comme nouvel outil de support des clubs sur le territoire.

En cette période de crise majeure ou de nombreuses structures, bénévoles, se retrouvent en difficulté, la Fédération souhaite faire prévaloir les valeurs de notre sport et la grande solidarité qui prédomine. C'est dans cette optique que les fonds de dotation sont étudiés comme nouvel élément de soutien des clubs.

Celui-ci sera piloté par la fédération, déconcentré dans les régions et centré sur 5 grandes thématiques :

- Social
- Scolaire
- Santé
- Loisir
- Ecologie

L'ensemble de ce processus est validé par le Bureau Fédéral

- Propositions de relance de l'activité rugbyistique par le V D. RETIERE

Le DTN effectue une présentation sur les propositions de relance des activités par le Rugby à 5, nommée « l'été du Rugby »

Celle-ci est déclinée en 3 phases :

- Une première avec la reprise du Rugby à toucher, interne aux clubs
- Une seconde intitulée « Amène ton voisin » permettant d'élargir l'activité et pratiquer en dehors du club
- Une troisième avec des rassemblements départementaux, un objectif de fédérer autour d'une fête du rugby.

Chacune des initiatives de clubs sera répertoriée et proposée en ligne à toutes les personnes qui seraient intéressées.

Un kit clé en main sera communiqué à l'ensemble des structures.

Le Bureau Fédéral approuve cette proposition.

- Date de fixation des règlements des compétitions régionales C. DULLIN

Le SG questionne également le Bureau Fédéral sur la question du maintien de la date maximale de fixation des règlements des compétitions régionales par les Ligues au 31 Juillet. Cette question va être étudiée.

- Rugby Mag S. SIMON

Compte tenu de la situation actuelle, le VP propose, pour une durée d'un an, la publication numérique uniquement de la revue Rugby Mag. Au-delà des économies et de l'impact écologique, cela permettra d'ouvrir à de nouvelles cibles.

Le Bureau Fédéral valide cette proposition

- Le VP effectue également un point d'étape sur le déploiement des sites internet des Comité Départementaux

La séance est levée à 17h par le Président.